

21-TEP-EEE-29

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

SAINT NAZAIRE - SECTEUR n°07
Travaux EEE - Phase 2

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 030-213002884-20220319-DEL_2022_17-DE



1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **67 000,00 € HT 80 400,00 € TTC (TVA 20%)**

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **804,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles		Participation Collectivité	
ECLAIRAGE PUBLIC (TEP) 2022 [DIPI] (1)	67 000,00 €	SMEG	70,00 %	46 900,00 €	20 100,00 €
	67 000,00 €			46 900,00 €	20 100,00 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public.

Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Participation de la collectivité aux travaux :	20 100,00 €
TVA (20 %) :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	20 100,00 €

	DIAGNOSTIC		ELECTRICITE <input type="checkbox"/>
			TELECOM <input type="checkbox"/>
			ECLAIRAGE PUBLIC <input checked="" type="checkbox"/>
COMMUNE			
SE7 RHÔNE NORD – SAINT NAZAIRE			
<i>Identification de l'opération</i> PROGRAMME D'ECONOMIES D'ENERGIES SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC - 2022			
MAITRE D'ŒUVRE			

Exposé succinct du problème

Dans le cadre des opérations d'économie d'énergie en éclairage public, et de façon à s'inscrire dans une démarche de Développement Durable, le SMEG projette sur un certain nombre de communes d'engager sur une période de 3 à 4 ans, un programme de rénovation, de sobriété des consommations électriques, de protection de l'environnement, et de diminution de la pollution lumineuse. Plusieurs paramètres doivent être intégrés dans le projet pour permettre d'atteindre ces objectifs et des facteurs d'économies d'énergie significatifs (facteur de réduction 4 à 6). Les choix se sont portés essentiellement sur les points suivants :

- Suppression des sources lumineuses polluantes comme les ballons fluo (mercure),
- Adapter et dimensionner les puissances installées en fonction des besoins et des strictes exigences "éclairer juste",
- Diminuer l'empreinte carbone en utilisant des systèmes bi-puissance permettant l'abaissement programmable de puissance sur une durée définie, avec réduction par exemple de 50% à 70% de la puissance sur une source LED pour une consigne basse de 6 à 9 heures par nuit, soit 70% du temps d'éclairage,
- Et enfin, diminuer la pollution lumineuse et la distribution spatiale des émissions (ULR), au sens de l'arrêté de décembre 2018 sur la lutte contre la pollution lumineuse, par le choix de matériels avec un bon comportement photométrique.

Contraintes (urbanisme, coordination réseaux humides ou voirie, ...)

--

Solutions envisagées

Pour la commune de ST NAZAIRE les travaux de cette 2^{ème} phase 2022, comprennent :

- Le remplacement de **85 points lumineux sur les armoires C du poste « Cité » et J du poste « Salet »**, essentiellement équipée avec des sources SHP grande puissance et BF 125w, par des lanternes LEDS avec variateur de puissance gradation de 30 à 100%, sur une durée consigne basse allant de 6 à 9 heures suivant les lieux et typologies des voies et espaces publics.

Estimations financières (Travaux+MOE+Divers en K€ HT)

électricité	télécom	éclairage public
		67

Suite à donner

motif

<input type="checkbox"/> abandon de l'affaire	
<input type="checkbox"/> élaboration d'un Avant-Projet	
<input type="checkbox"/> report de l'affaire à une année ultérieure	

Validation de la décision

signature

date

maître d'œuvre 	Jean-Bruno JOUANEN	02/02/2022
--	--------------------	------------

ETAT DES LIEUX DU PARC

Réalisé en 2021 Programme 2022 = 85 points lumineux



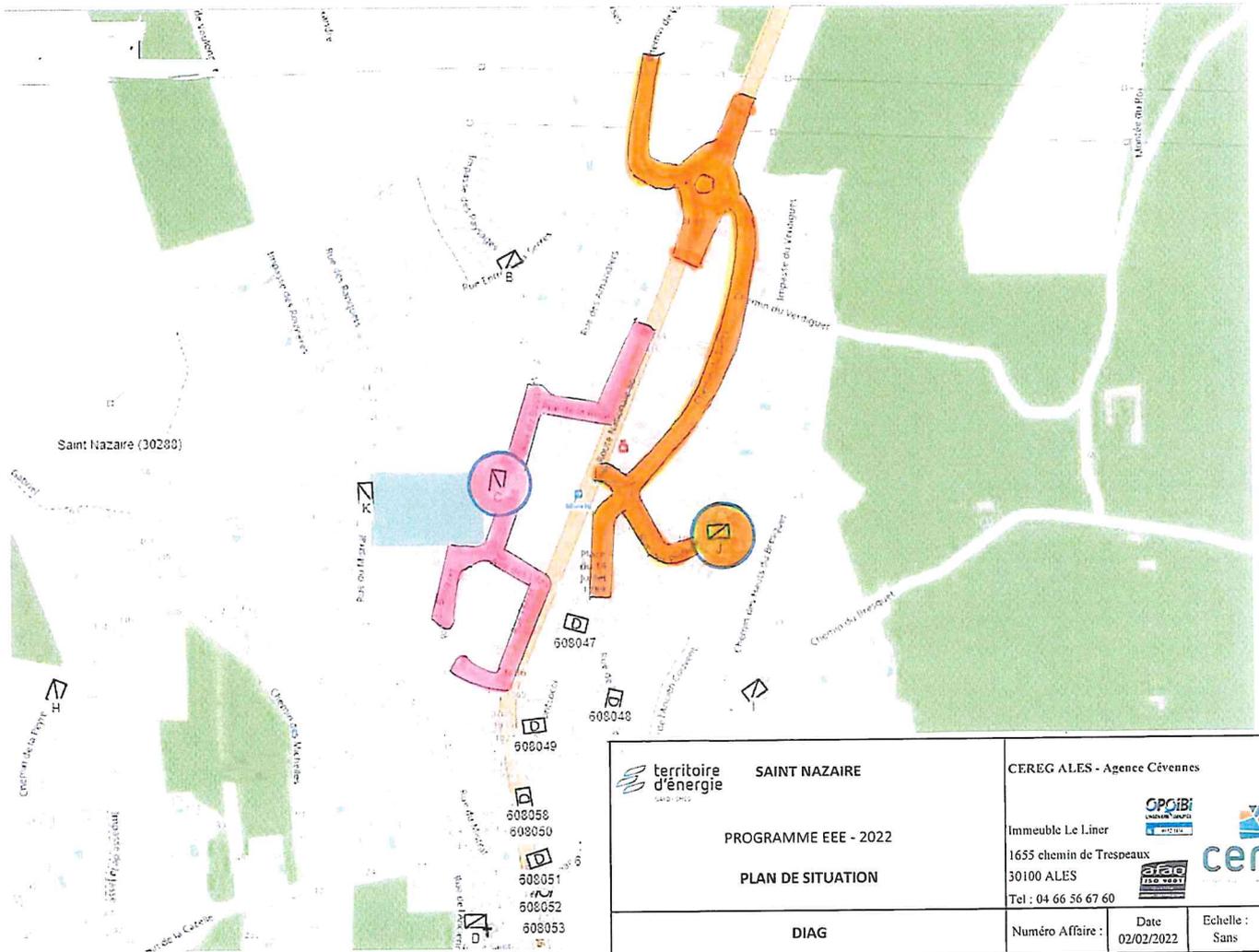
	BF-125	BF-250	IM-100	IM-150	LED	SHP-100	SHP-150	SHP-250	SHP-70	SHP-70 I	TOTAL
A - VEDIGUET	1					6	2		1		10
B - LES PAYSAGES						6			4	8	18
C - CITE	22	2-1				31 -8	7 -1		5		73 -10 -6 =57
D - VILLAGE	3	1			4	46	12	1	1		68
E - LANDRALE					4	19	2		1		26
F						4					4
G - LA PLAINE						9			1		10
H - MICHELLE			1			3			9		13
I - LA PISE						1	5				6
J - SALLET				1		1	11-1	5	11		29 -1 = 28
K - SAINT NAZAIRE	1								1		2
L						3					3
TOTAL	27	3	1	1	14	129	39	6	34	8	262

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 030-213002884-20220319-DEL_2022_17-DE



 SAINTE NAZAIRE	CEREG ALES - Agence Cévennes		
	 Immeuble Le Liner 1655 chemin de Trespeaux 30100 ALES Tel : 04 66 56 67 60		
PROGRAMME EEE - 2022	Numéro Affaire :	Date	Echelle :
PLAN DE SITUATION		02/02/2022	Sans
DIAG			Plan N° 01